



Sortie de garage copropriété sur rue

Par **raspoutine**, le **28/11/2013 à 15:04**

Bonjour, notre copropriété possède une sortie de garage dans une rue. Un projet de construction d'une nouvelle copropriété est en cours. On nous demande de joindre les deux copropriétés par une nouvelle sortie de garage dans une autre rue (modification du règlement de copropriété pour le droit de passage, des charges, etc.). Les rues actuelles sont en cours de réalisation, formation d'un îlot. Si nous n'acceptons pas cette jonction, l'état, la ville, le constructeur a-t-il le droit de modifier notre sortie actuelle? De nous faire payer les frais de voirie pour la finition de la construction d'un sabot définitif en remplacement de notre sabot dit "provisoire", alors qu'aucun document ne décrit cet état. Qui est responsable de cela ? merci de nous répondre
Cordialement